

Epreuve E3C

Fin 1 ère Epreuve orale: Pratique Baccalauréat - session 2020

Enseignement de Spécialité Arts Plastiques

Informations pratiques relatives au dépôt du document de synthèse et du carnet de travail:

Le document de synthèse, incluant un corpus de 5 œuvres, et le carnet de travail (une reproduction de chaque œuvre du corpus (format A4)) sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'épreuve.

Ils sont visés par le professeur de la classe et le chef d'établissement.

Le document de synthèse, rédigé par le professeur, décrit sommairement en une page le travail de la classe.

Défini par le professeur, le corpus est constitué de reproductions imprimées en couleur de 5 œuvres travaillées en classe et en correspondance avec les questionnements du programme.

« le professeur peut choisir de disposer deux corpus, un par classe »

Chaque reproduction est revêtue d'informations présentées comme suit :

Prénom NOM de l'artiste, Titre de l'œuvre, date, matériaux, dimensions en cm.

Lieu de conservation/de présentation (selon le cas).